

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 23 octobre 2018 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2019 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels

NOR : SSAA1830736A

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu l'article D.312-116 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels, et notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels,

Arrête:

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit:

I. – ÉPREUVES DE LA PREMIÈRE PARTIE

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

Membres titulaires

M. Fabien MARMONIER, inspecteur de l'éducation nationale (17 La Rochelle).

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées (75 Paris).

Dr Caren BELLMANN, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Elisabeth BINCAZ, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (73 Chambéry).

M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Marie VIRAC, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Anne LORHO, enseignante, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).

Mme Sylvie VOILQUÉ, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Personnes qualifiées

M. Pascal AYMARD, enseignant, Institut des Hauts-Thébaudières (44 Vertou).

M. Julien BERTHIER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
M. Laurent BOURRIEN, enseignant, initiatives pour l'inclusion des déficients visuels (29 Quimper).
Mme Anne CHOTIN, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).
Mme Pascale De MOURA, enseignante, cité scolaire Georges-de-La Tour (54 Nancy).
Mme Agnès GUIBORA, directrice adjointe, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Roselyne GUILLEMET, chef de service, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).
Mme Frédérique GUMERY, chef de service, centre de rééducation pour déficients visuels (63 Clermont-Ferrand).
Mme Audrey HESPEL, enseignante, Institut des jeunes aveugles (13 Marseille).
M. Éric KUENZI, directeur adjoint, centre régional d'enseignement et d'éducation spécialisés pour déficients visuels (25 Besançon).
M. Éric OBYN, enseignant, centre de formation professionnelle pour personnes déficientes visuelles (75 Paris).
Mme Catherine PLANK, enseignante, conseillère départementale pour les troubles des fonctions visuelles, direction des services départementaux de l'éducation nationale (93 Bobigny).
Mme Caroline TREFFE, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Membres suppléants

Mme Sophie BOUCHER, enseignante, centre Alfred-Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave).
M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).
M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, institut médico-éducatif Jean-Paul (91 Evry).

II. – ÉPREUVES DE LA SECONDE PARTIE

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

Membres titulaires

M. Fabien MARMONIER, inspecteur de l'éducation nationale (17 La Rochelle).
Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées (75 Paris).
Dr Caren BELLMANN, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Elisabeth BINCAZ, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (73 Chambéry).
M. Julien BERTHIER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
M. Pascal AYMARD, enseignant, Institut des Hauts-Thébaudières (44 Vertou).
Mme Sylvie VOILQUÉ, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Personnes qualifiées

Mme Marie-Gabrièle ASSELIN-AUBRIET, enseignante, lycée Victor-Duruy (75 Paris).
Mme Sophie BOUCHER, enseignante, centre Alfred-Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave).
M. Laurent BOURRIEN, enseignant, initiatives pour l'inclusion des déficients visuels (29 Quimper).
Mme Marie-Laure CACHENAUT, enseignante, établissement Jean-Lagarde (31 Ramonville-Saint-Agne).
Mme Anne CHOTIN, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).
Mme Marie-Félide FAFARD, inspectrice de l'éducation nationale (972 Martinique).
Mme Géraldine FERREIRA, enseignante, institut des jeunes aveugles (03 Yzeure).

Mme Agnès GUIBORA, directrice adjointe, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Roselyne GUILLEMET, chef de service, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).
Mme Frédérique GUMERY, chef de service, centre de rééducation pour déficients visuels (63 Clermont-Ferrand).
Mme Laurence HANNANE, inspectrice de l'éducation nationale (75 Paris).
Mme Audrey HESPEL, enseignante, institut des jeunes aveugles (13 Marseille).
Mme Solène JUVIN, enseignante, Institut des Hauts-Thébaudières (44 Vertou).
M. Éric KUENZI, directeur adjoint, centre régional d'enseignement et d'éducation spécialisés pour déficients visuels (25 Besançon).
Mme Véronique LAFARGE-VILLAIN, inspectrice de l'éducation nationale (75 Paris).
M. Laurent LINGE, enseignant, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).
M. Boris NONNENMACHER, chef de service, établissement Charles-Loupot (83 Le Muy).
M. Éric OBYN, enseignant, centre de formation professionnelle pour personnes déficientes visuelles (75 Paris).
Mme Catherine PLANK, enseignante, conseillère départementale pour les troubles des fonctions visuelles, direction des services départementaux de l'éducation nationale (93 Bobigny).
Mme Claire SAUR, enseignante, Institut d'éducation sensorielle pour jeunes aveugles (75 Paris).
M. Julien ZÉLÉLA, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Membres suppléants

M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).
M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, institut médico-éducatif Jean-Paul (91 Evry).
Mme Marie VIRAC, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 octobre 2018.

Pour la secrétaire d'État
chargée des personnes handicapées
et par délégation :
*Le sous-directeur de l'autonomie
des personnes handicapées,
et des personnes âgées,*
JEAN-GUILLAUME BRETENOUX